

CAUE 974

« Qualité environnementale du projet architectural et urbain à la Réunion »

13 ème Session – 2017 – Calendrier et Programme Prévisionnel

Module 1 - "Eco-aménagements en milieu tropical",

19 et 20 avril 2017

- Eau, paysage et aménagement, projets de ZAC écologiques, l'approche opérationnelle
Didier Larue, paysagiste urbaniste - 1 j
- Eco-aménagements à la Réunion, un bilan synthétique de l'action anthropique sur l'Ile, la nécessité d'une approche globale pour chaque intervention urbaine et architecturale.
Michel Reynaud, architecte - 1j

Module 2 - "Construction en milieu tropical, outils"

18 et 19 mai 2017

- Confort thermique naturel en milieu tropical : climatologie, température, rayonnement, humidité, ventilation, éclairage ... Quels outils d'aide à la conception : du programme PERENE à la RTAA DOM.
François Garde, professeur Université de la Réunion - 2 j

Module 3 - "La conception environnementale du bâtiment, une approche globale", "principes aérothermiques pour la conception de la ville et des bâtiments"

12, 13 et 15 juin 2017

- Les principes de la conception aérothermique : l'étude du site et son environnement au regard de la donnée vent, la notion de ventilation naturelle, la conception de l'enveloppe et de l'aménagement intérieur des bâtiments.
Jacques Gandemer, ingénieur aérodynamique **Antoine Perrau**, architecte - 1,5 j
- Principes environnementaux appliqués à des opérations à la Réunion.
Pascal Marce, architecte, **Olivier Brabant**, architecte - 1 j

Module 4 "Les arbitrages de l'éco-conception", "Démarche de la maîtrise d'ouvrage"

22, 23 et 24 août 2017

- Démarche de la maîtrise d'ouvrage en QE : du programme au choix d'un projet.
Isabelle Claudepierre, ingénieur, SICLE AB - 1,5 j

- De l'AMO à la maîtrise d'œuvre, les arbitrages de l'éco-conception, énergie grise, bilan carbone.

Alain Bornarel, ingénieur, Tribu - 1 j

Module 5 - "Les enjeux environnementaux de l'urbanisme",

20 et 21 septembre 2017

- Principes appliqués à la conception d'opérations d'extensions urbaines, les enjeux environnementaux de l'urbanisme.

Christian Charignon, architecte urbaniste - 2 j

Module 6 "Architecture, construction et santé",

10 et 11 octobre 2017

- Diminuer l'impact sanitaire des bâtiments : des produits de construction à la qualité de l'air intérieur, de l'environnement sonore au besoin de lumière naturelle, etc...

Suzanne Déoux, docteur en médecine et spécialiste ORL, Médiéco, créateur en 2008 du master RISEB (Risque en santé dans l'environnement bâti) - 2j

Module 7 "Politique urbaine environnementale"

14 et 15 novembre 2017

- Pour un aménagement durable et moins cher.

Julio Dasilva, ingénieur atelier LD - 0,5 j

- Gouvernance de grands projets, processus, méthodes : le rôle du maître d'ouvrage public.

Aude Quid'Beuf, ingénieur territorial - 0,5 j

- La politique urbaine environnementale : Un changement de culture et de pratiques. "Du PLU à l'urbanisme de Projet." "Du projet à l'opérationnel".

Pierre Kermen, urbaniste et économiste de l'environnement Université Joseph Fourier Grenoble 1, ancien Maire-adjoint à l'urbanisme de la ville de Grenoble, directeur général de la SPL SAGES et de la SEM INNOVA - 1 j

Total des heures de formation pour les sept modules : 105 heures (7h/j).

Coût total de la formation par stagiaire : 1 500,00 €.

ADEME



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



Valorisation de la formation

Les stagiaires de la formation « Qualité Environnementale du projet architectural et urbain à la Réunion » peuvent, s'ils le désirent, obtenir un certificat d'aptitude délivré par le CAUE 974 en échange de la remise d'un document personnel.

Ce document consistera à présenter un témoignage personnel sur une expérience vécue postérieurement à la formation, par exemple l'application partielle ou totale des critères de la qualité environnementale à un projet

- en tant qu'architecte,
- en tant que maître d'ouvrage,
- en tant qu'ingénieur,

selon le cas.

Ce projet pourra être en phase programmation, ou pré-étude ou étude (esquisse sur concours gagné ou non), en cours de réalisation ou achevé, à la Réunion ou ailleurs.

La forme du document devra lui permettre d'être publié dans le futur Centre de Ressources Qualité Environnementale du Cadre Bâti à la Réunion. Elle comprendra :

- Une présentation de l'opération et de la problématique développée ;
- Une iconographie complète (description du site et pièces dessinées du projet ; photos si le bâtiment existe)
- Eventuellement, des retours d'expérience sur les difficultés rencontrées, sur le chantier, sur l'habitabilité réelle vue par les occupants et sur le bilan énergétique.
- Une conclusion en forme de réflexion sur les perspectives d'avenir.

Chaque projet fera l'objet d'une présentation orale courte en présence d'un jury composé d'intervenants à la formation.

Cette présentation aura lieu après la fin de la formation, les dates précises ne pouvant être fixées à ce jour.